

Comité : Conseil de sécurité

Question : La réforme de l'ONU et du Conseil de sécurité

TEXTE DE POLITIQUE GENERALE

Le Royaume d'Espagne

Depuis plusieurs années, la question de la réforme du conseil de sécurité est au cœur des discussions et des tensions entre les membres des Nations Unies.

Il est évident que les situations et les problèmes auxquelles l'ONU doit faire face aujourd'hui dépassent largement l'importance des anciens conflits, qui étaient souvent le reflet et le résultat de l'ordre mondial issu de la 2e guerre mondiale. Face aux nouvelles menaces, il est temps de se demander pourquoi les réformes engagées n'aboutissent pas, car au regard des débats qui ont eu lieu devant l'Assemblée générale, on comprend que les positions des États n'ont pas évolué depuis lors.

La réforme du Conseil de sécurité porte sur cinq questions clefs: le statut des membres (permanent et non permanent), la question du droit de veto; la représentation régionale; la taille d'un Conseil de sécurité élargi et ses méthodes de travail; et la relation entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

Un des groupes actifs dans le processus de réforme est le groupe „Uni pour le Consensus” auquel appartient l'Espagne et qui réunit, parmi d'autres, l'Italie, l'Argentine, le Pakistan, ou le Mexique. Ce groupe soutient un élargissement des membres non-permanents et/ou la création d'une nouvelle catégorie de membres semi-permanents et rejette la création de nouveaux sièges permanents. La controverse principale concerne donc le nombre de membres d'un Conseil élargi et aussi la proportion des catégories de membres (permanents et non-permanents). Les principaux privilèges, à savoir le droit de veto et la permanence au Conseil de sécurité constituent les points contentieux de la réforme dans la mesure où leur modification reviendrait à amoindrir les prérogatives du club des cinq.

L'objectif de la réforme de Conseil de Sécurité, selon le groupe „Uni pour le consensus”, est donc, de trouver une solution qui mobilise l'appui politique le plus large possible parmi les États Membres de l'ONU.

Cependant, toutes les propositions de réforme du Conseil de Sécurité ne sont pas égales, et l'Espagne s'oppose particulièrement à la proposition du Groupe des 4 (G-4) de donner à l'Allemagne un statut de membre permanent. De plus, l'Espagne souhaite la solution de la « régionalisation de la sécurité », c'est-à-dire, confier les opérations de maintien de la paix et de la sécurité de chacune des régions du monde à son organisation correspondante. Pour y parvenir, il est primordial de renforcer les pouvoirs desdites organisations, afin d'avoir toute l'autonomie nécessaire dans les prises de décisions dans la prévention et la gestion de ces différents conflits régionaux.

L'Espagne invitera à garantir que la réforme soit égale et globale. Nous insisterons pour que la réforme du Conseil de Sécurité se fasse par le biais d'un accord soutenu par une large majorité d'États de manière à renforcer la légitimité et l'efficacité de cet important organe dans l'exercice de son mandat de veiller au maintien de la paix et la sécurité internationales. Nous préconiserons également une réforme intégrale du Conseil de Sécurité qui permette de répondre aux cinq questions clés de la réforme. Nous plaiderons en faveur d'un Conseil de Sécurité plus représentatif, équilibré et accessible, moyennant une augmentation du nombre de membres non permanents, avec une répartition géographique plus équitable, la possibilité de réélection et de mandats de longue durée ; un Conseil de Sécurité efficace, en limitant le droit de veto des membres permanents ; et un Conseil de Sécurité transparent, avec la révision de ses méthodes de travail et une relation plus étroite avec l'Assemblée Générale des Nations Unies, dans un esprit de collaboration, de sorte que les actions du Conseil de Sécurité bénéficient d'une légitimité et d'un soutien accrus.